Image not found or type unknown

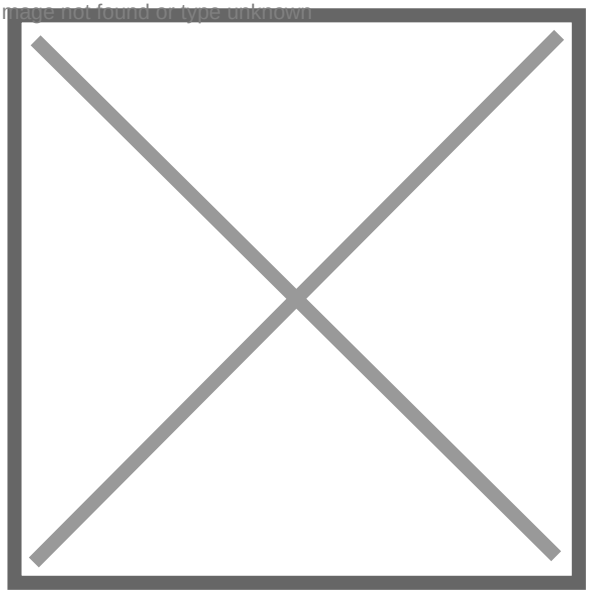

Garde et frais sans jugement

Par **lilou68000**, le **01/02/2013** à **13:52**

Bonjour,
je suis separé de mon conjoint depuis 2 ans, on a toujour reussi a s arranger entre nous, mais a causes de difficulté financiere, je suis obligé de m instalé chez mon copain actuel(85km allé de l habitaion de mon ex). Comme je les dit precedemment, j ai actuelement des dificulté finacier, je ne peux payer ma nounou ni mes facture , ni mon loyer,mon ex refuse de m aider pour payer la nounou, et refuse de faire les km seul, mais n ayant pas le permis, je ne peux faire autrement. mes question son qui a le droit de garde, et qui doit payer les frais, en sacahant qu il ni a jamais eue de desition du jaf!

Merci!

Par **cocotte1003**, le **01/02/2013** à **14:28**

Bonjour, sans décision du juge,personne n'a le droit de garde, ni l'obligation financiere, ni la résidence, chacun de vous fait comme il veut, il est donc tres urgent de saisir le jAF, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés